

AVENIR ÉQUILIBRE

Diversifiez votre épargne à travers un fonds équilibré investi en actions internationales et en obligations de la zone euro

Un fonds réparti entre actions et obligations

Avenir Équilibre est exposé entre 30 % minimum et 70 % maximum en actions et/ou en parts d'OPCVM⁽¹⁾/FIA⁽²⁾ actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. Le solde du portefeuille est exposé entre 30 % minimum et 70 % maximum, en produits des marchés de taux (obligations à taux fixes, variables, indexés et/ou convertibles) principalement dans des pays de la zone euro, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA. Le compartiment pourra être investi jusqu'à 10 % maximum de son actif en actions ou produits de taux des pays émergents.

Avenir Équilibre a pour objectif de surperformer sur le long terme son indicateur de référence, dividendes nets réinvestis. Celui-ci se compose du Stoxx Europe 600⁽³⁾ (25 %), du S&P 500⁽⁴⁾ (17,5 %), du MSCI AC Asia Pacific⁽⁵⁾ (7,5 %) et du FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5Y Euro⁽⁶⁾ (50 %). **La durée minimum de placement recommandée dans le fonds est de 5 ans⁽⁷⁾.** Avenir Équilibre est un compartiment du FCPE Avenir.

Bénéficiez d'une sélection rigoureuse des titres

La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes :

- 1. une allocation stratégique** définie en fonction des analyses économiques générales des différents experts de Natixis Investment Managers
- 2. une allocation tactique** cherchant les opportunités de marché, selon l'analyse du gérant
- 3. un choix d'actions et d'obligations** privilégiant les meilleurs rendements / risque, selon l'estimation du gérant

La sélection des titres en portefeuille est réalisée d'une part avec un fonds à dominante indicielle et à faible tracking error, et d'autre part par le choix de gestions à plus fortes convictions et des ETF⁽⁸⁾ centrés sur des pays et secteurs spécifiques. Cette sélection des fonds sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières...) et des tendances de marchés. La sélection prend en compte la liquidité des fonds, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection des titres en portefeuille s'appuie notamment sur la très large gamme de fonds disponibles au sein des sociétés de gestion appartenant à Natixis Investment Managers.

Un pilotage permanent du couple rendement/risque

Le risque fait l'objet d'un suivi rigoureux à chaque étape de la construction du portefeuille. Chaque ligne fait ainsi l'objet d'une évaluation systématique de sa contribution au risque global du portefeuille. Ce pilotage rigoureux du couple rendement / risque a pour but de **rechercher les performances les plus régulières possibles dans le temps.**

LES POINTS CLÉS

- Une allocation d'actifs équilibrée entre actions et obligations
- Une diversification géographique de la poche actions (Europe / États-Unis / Asie)
- Une sélection rigoureuse des titres associée à un encadrement systématique du risque

FOCUS

L'approche top-down (du haut vers le bas) :

Approche privilégiant le scénario macroéconomique, duquel découle la répartition globale du fonds entre les différentes possibilités de placement (zones géographiques, puis secteurs), puis, dans chaque catégorie, la sélection des entreprises les plus attractives.

L'approche bottom-up (du bas vers le haut) :

Également appelé stock picking, ce mode de sélection de sociétés privilégie tout d'abord les caractéristiques propres à chaque société et non celles du secteur ou du pays dans lesquels elle intervient.

Avenir Équilibre utilise tout d'abord une approche top-down pour déterminer la répartition des actifs du portefeuille et procède ensuite à une approche bottom-up pour sélectionner les titres les plus attractifs.

(1) Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

(2) Fonds d'Investissement Alternatif.

(3) L'indice Stoxx Europe 600 est constitué des 600 principales valeurs européennes. Il est publié par Stoxx et disponible sur le site internet www.stoxx.com.

(4) L'indice Standard & Poor's 500 est un indice composé des 500 principales sociétés américaines de grande capitalisation. Il est publié par Standard & Poors et disponible sur le site internet www.standardandpoors.com.

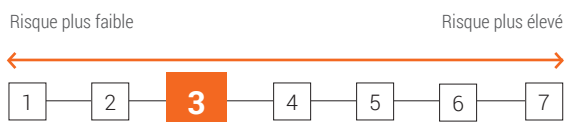
(5) L'indice MSCI AC Asia Pacific est un indice composé de valeurs des marchés asiatiques et pacifiques en USD. Il est publié par MSCI et disponible sur le site internet www.msicibarra.com.

(6) L'indice FTSE MTS €ZO GV BD 3-5 Y € est un indice obligataire qui mesure la performance du marché des emprunts d'Etat de la zone euro dont la maturité résiduelle est comprise entre 3 et 5 ans. Cet indice est publié par MTS Group.

(7) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

(8) Exchange-Traded Fund

PROFIL DE RISQUE



Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

LES RISQUES

Avenir Équilibre est principalement soumis au risque de **perte en capital**, au risque actions, au risque de change, au risque de taux, au risque sur les pays émergents, au risque de crédit, au risque lié aux titres spéculatifs, au risque de contrepartie, au risque lié à la titrisation, au risque lié aux investissements en obligations convertibles contingentes, aux risques liés aux investissements en parts et/ou actions d'OPCI et au risque de durabilité.

LES ÉQUIPES

Natixis Interépargne, la référence en épargne salariale et retraite du groupe BPCE, accompagne les entreprises de toutes tailles dans la mise en place et la gestion de leur épargne salariale et retraite ainsi que de leur actionariat salarié pour en faire un moteur de performance. Elle s'appuie sur les offres de gestion financière de Natixis Investment Managers, spécialiste de la gestion active au service de l'épargne salariale.

Natixis Investment Managers Solutions s'appuie sur les expertises de plus de 20 sociétés de gestion active dans le monde, affiliées de Natixis Investment Managers, afin de délivrer des solutions sur-mesure aux investisseurs grâce à des experts en allocation, gestion des risques et construction de portefeuilles. Natixis Investment Managers Solutions fait partie de Natixis Investment Managers, un des plus importants gérants d'actifs dans le monde.

CONTACTS NATIXIS INTERÉPARGNE

- **Par téléphone** : pour les entreprises 02 31 07 74 74*
pour les épargnants 02 31 07 74 00*
* coût d'un appel téléphonique non surtaxé
- **Par Internet** : www.interepargne.natixis.com
- **Par l'appli mobile** : sur Googleplay et Applestore
- **Par courrier** : coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

POINT D'ATTENTION

Ce document à caractère promotionnel, achevé de rédiger en février 2023, est produit à titre purement indicatif à destination des clients non professionnels. Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à cet investissement sont indiqués dans le Document d'Information Clé (DIC) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Document d'Information Clé (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur le site Internet www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : <https://www.im.natixis.com/fr/natixis-investment-managers-international>. Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Caractéristiques principales

Nom du fonds	Avenir Équilibre (compartiment du FCPE Avenir)
Univers d'investissement	Actions internationales et obligations principalement de la zone euro
Fonds de fonds	Oui
Fonds maître	Aucun
Forme juridique	FCPE
Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Déléataire de la gestion comptable	Caceis Fund Administration
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne
Dépositaire	Caceis Bank France
Date de création	27 octobre 1995
Devise	Euro
Indicateur de référence	25 % Stoxx Europe 600 + 17,5 % S&P 500 + 7,5 % MSCI AC Asia Pacific + 50 % FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5Y Euro (dividendes nets réinvestis)
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	15,24 €
Durée minimale de placement recommandée	5 ans ⁽¹⁾
Fréquence de valorisation	Quotidienne

(1) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

Commissions et frais

- **Commissions, à la charge du souscripteur ou de son entreprise** :
 - souscription à l'entrée : au plus égale à 5 % du montant du versement
 - rachat à la sortie : néant
- **Commissions indirectes, à la charge du fonds** :
 - souscription : néant
 - rachat : néant
- **Frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds** :
 - 0.31% TTC maximum l'an de l'actif net du compartiment sur la part I, 0.81% sur la part A1, 1.02% sur la part A2
 - 0.31% TTC maximum l'an de l'actif net du compartiment sur la part I2 à la charge de l'entreprise.
- **Frais de gestion indirects, à la charge du fonds** :
 - 2 % TTC maximum l'an de l'actif net de l'OPCVM / du FIA⁽⁴⁾ sous-jacent